

COMITE DU JURA

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL

L'organisation d'un championnat, généralement qualificatif pour un championnat de France, doit se dérouler dans les meilleures conditions. Le présent document stipule les charges qui incombent à tout organisateur dès lors que sa candidature aura été acceptée par les responsables du Comité Départemental du Jura.

La société organisatrice qui ne respectera pas ces consignes, ou celles données par le Comité Départemental le jour de l'épreuve, se verra refuser l'organisation de tels championnats pour les années suivantes et ses dirigeants pourront être sanctionnés par les instances habilitées en cas de fautes graves.

Si, pour diverses raisons, aucun club ou district n'est en mesure de prendre en charge l'organisation d'un championnat, celle-ci revient obligatoirement au Comité Départemental qui choisira la date et le lieu à sa convenance, étant entendu que le boulodrome régional sera légitimement prioritaire. Cette alternative, prévue par les textes fédéraux, permet de garantir le déroulement de tous les championnats dans le Comité Départemental du Jura.

1 : Organisation technique.

L'organisation technique et sportive est assurée par les membres du Comité Départemental. Toutefois, il est recommandé au club organisateur de déléguer une personne à la table de marque pour assister les responsables départementaux.

2 : Organisation matérielle.

Elle incombe entièrement à la société organisatrice.

Tirage au sort.

Il est réalisé par le responsable des championnats chargé de recueillir les inscriptions, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, le club organisateur peut être amené à avoir la charge de prévoir l'organisation matérielle (local avec prise de courant) du tirage au sort de tout championnat senior en présence d'un membre du Comité Départemental.

La date limite d'inscription aux championnats par courrier est fixée 7 jours avant celle par envoi mail, ceci en raison des délais devenus incertains de La Poste. Pour les championnats des catégories « jeunes », les inscriptions et le tirage au sort sont assurés par la commission des jeunes départementale. Le championnat triplette « jeunes » fait l'objet d'une inscription à l'avance.

Lors d'une organisation d'un championnat sur deux jours consécutifs, le tirage au sort a lieu dans l'ordre de qualification des équipes le lendemain. Les formations doivent être présentes un quart d'heure avant le coup de sifflet de l'arbitre. Si une équipe n'est pas présente,

l'arbitre procédera au tirage pour celle-ci (enveloppe ou appui sur touche informatique).

Début des championnats provençaux (doublette et triplète) le samedi matin à 8h30 comme les championnats régionaux. **Les équipes triplettes au jeu provençal sont obligatoirement homogènes.**

Les championnats vétérans (doublette et triplète) débiteront à 8h30.

Le championnat triplète mixte se déroulera sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.

Le championnat tête-à-tête débutera à 14 heures.

Pour les championnats BFC se déroulant dans le Jura, se référer au cahier des charges du CR BFC.

Table de marque.

- Elle doit être placée dans un lieu couvert avec tables et chaises permettant l'installation d'un matériel informatique et au minimum de deux personnes par championnat.
- Elle doit recueillir et garder les licences déposées avant le début de la compétition.
- Une attestation en cas de perte peut être délivrée à un joueur pour une durée d'un mois, celle-ci sera réalisée par le Président du Comité Départemental ou, éventuellement, le responsable de l'établissement des licences et duplicata.
- Un joueur dont la licence ne passe pas au lecteur pourra jouer si le championnat est géré informatiquement et que la base de données est mise à jour.
- Un joueur qui a oublié sa licence pourra jouer dans les mêmes conditions mais devra s'acquitter d'une amende de 10€ au Comité Départemental.

- Elle veille au contrôle de celles-ci et du certificat de non contre indication à la pratique de la pétanque et du jeu provençal.
- Tout changement de joueur doit être signalé avant le début de la compétition. Il ne sera accepté qu'à la condition que ce joueur n'ait pas été engagé dans une autre équipe.
- Toute équipe qui se présente avec plus d'une heure de retard est irréversiblement éliminée.
- Quand deux championnats se déroulent sur le même week-end, un jeune ne peut s'inscrire que dans l'une des deux compétitions.
- Un jeune peut prétendre jouer que dans la catégorie supérieure à la sienne sans surclassement.
- Une seule mutation extérieure sera autorisée dans les équipes (jeunes compris).
- Des panneaux d'affichage (plan des terrains, tirages, jury...) seront prévus.
- Une bonne sonorisation, audible de tous les sites ainsi que de la buvette, devra être installée.
- L'affichage d'un jury composé de 3 à 5 membres : il peut être composé du délégué départemental, d'un arbitre et d'un membre du Comité d'Organisation.

Parties.

- Prévoir un nombre de terrains suffisant en se renseignant auprès du Comité Départemental après la clôture des inscriptions (un nombre indicatif est donné en annexe).
- Un plan d'ensemble devra être affiché à la table de marque.
- Chaque terrain devra avoir les dimensions minimales suivantes : 3 mètres de large (2,5 mètres exceptionnellement en tête-à-tête) et 12 mètres de

long. Pour le jeu provençal, les jeux feront au minimum **3.50 mètres** de large sur 24 mètres de long. Les jeux sont délimités par de la ficelle.

- Chaque terrain d'extrémité, à la pétanque comme au jeu provençal, doit avoir 1 mètre de plus en largeur afin de préserver la largeur maximale pour le lancer du but. Cette mesure s'applique dès le début de la compétition.
- La ligne de fond qui entourait les terrains n'existe plus et doit disparaître même dans les carrés d'honneur.
- Les terrains sont numérotés en dehors de la ligne de perte.
- Interdiction de tracer des terrains bout à bout (laisser une allée de 30 cm au minimum).
- Lors de la première journée d'un championnat se déroulant sur deux jours consécutifs, le jury apprécie les conditions qui lui permettent éventuellement de supprimer un tour ou d'en ajouter un en veillant à ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.
- Lors d'un championnat débutant le matin ou au 2^{ème} jour d'un championnat, le jury prend les dispositions adéquates quant à l'arrêt des parties au moment de la pause méridienne : soit arrêt à midi pour tous, soit arrêt après la fin d'un niveau de la compétition. Dans ce cas, le jury informera les joueurs de l'heure de reprise qui ne pourra pas être fixée au-delà de 14h30.

Carrés d'honneur.

- Il sera constitué de quatre jeux de 3 mètres sur 12 au minimum (si possible de 4 mètres sur 15) pour la pétanque et 4 mètres sur 24 mètres pour le jeu provençal. Ne pas oublier le mètre supplémentaire

pour les jeux d'extrémité si le choix s'est porté sur 3 mètres de large.

- Le carré d'honneur sera ceinturé de barrières métalliques placées au minimum à 30 cm de la ligne de perte à la pétanque et à **1m au minimum** de la ligne de perte pour le jeu provençal.
- Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoira des plaquettes pour l'indication du nom des équipes et de l'évolution du score. Il pourra remédier à ce manque par l'annonce en fin de mène au micro de l'évolution du score.
- En accord avec le Comité Départemental et l'arbitre de la compétition, des cercles matérialisés peuvent être utilisés.
- Le carré d'honneur est vivement souhaité lors des championnats jeunes.

Eclairage.

- L'organisateur veille à prévoir un éclairage suffisant pour toutes les parties disputées en nocturne (au moins 16 jeux pour les grands championnats).

Arbitrage.

- Le championnat est arbitré par un ou plusieurs arbitres mandatés par la commission arbitrale départementale.
- L'arbitre est habilité à prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles pour faire respecter le règlement officiel ainsi que les règlements annexes.

Tenues.

- La tenue sportive homogène haut et bas est obligatoire dès le début de la compétition. Les joueurs peuvent jouer indifféremment en tee-shirt, polo ou blouson à condition que l'identification du club soit clairement apposée.
- Les joueurs participant à un championnat régional BFC doivent revêtir une tenue sportive homogène (haut et bas).
- Le port du jean est interdit.
- Se référer aux dispositions fédérales en lien avec les tenues.

Commodités.

- L'organisateur devra, à proximité des terrains, mettre à disposition des compétiteurs des toilettes hommes et femmes et en assurer l'entretien pendant toute la durée du championnat.

Restauration.

- Pour les championnats régionaux qui débutent le matin, une restauration simple, rapide et peu coûteuse (16€ maximum) sera proposée aux joueurs, délégués du Comité Départemental et arbitres. Elle pourra prendre soit la forme de repas pris sur place, soit organisée dans une salle des fêtes, un foyer ou de réservations dans un restaurant.

Buvette.

- L'organisateur proposera des consommations à prix raisonnables ainsi qu'une boisson pilote non alcoolisée au tarif préconisé par le Comité Départemental. (1€)
- L'organisateur veillera à installer la buvette (ou ses buvettes) suffisamment éloignée(s) des aires de jeux afin d'éviter toute gêne et nuisance sonore.

Protocole.

Personnalités locales.

- Le club organisateur aura la charge d'inviter les personnalités locales (maire, Conseil **Départemental**, responsable des sports...) à la remise des récompenses ou à un vin d'honneur prévu à une heure qui convient le mieux à leur emploi du temps.
- Il invitera la presse.

Récompenses à la charge du Comité Départemental.

- Prévoir la remise des récompenses à l'issue du championnat : coupes, trophées...
- Prévoir la dotation pour les championnats non qualificatifs (doublette vétérans, triplète mixte et tir de précision) Dans ces cas, les clubs paient leurs inscriptions, l'organisateur verse son forfait habituel et le Comité Départemental récompense chaque demi-finaliste du montant de 50 € par joueur/se en dotation ou en chèque : 8 joueurs en doublette vétérans et 12 joueurs en triplète mixte. Les catégories jeunes ne sont pas concernées car il n'y a pas d'engagement d'inscriptions.

Secours.

- Les organisateurs devront disposer d'un moyen d'appel rapide à un service de secours et avoir prévu une trousse de premiers soins.

3 : Contraintes financières.

Sont à la charge du club organisateur :

- L'indemnisation des arbitres suivant le barème du Comité Départemental : 40€ (1/2 journée), 70€ (la journée) et 0.30€ du kilomètre.
- La restauration et les boissons des responsables de la table de marque et du corps arbitral.
- Une boisson et un sandwich (ou pâtisserie) pour chaque compétiteur des catégories jeunes.
- Le versement au Comité Départemental d'un forfait de 1 euro par joueur participant au championnat (excepté les championnats jeunes).
- L'achat de fleurs destinées aux finalistes féminines ainsi que l'achat de toutes récompenses que l'organisateur souhaiterait offrir en complément de celles prévues par le Comité Départemental pour les finalistes.
- Le vin d'honneur à servir aux personnalités à la suite de la remise des récompenses aux champions et vice-champions.
- Selon les critères d'éloignement du délégué de son domicile et d'horaire tardif de fin de première journée, les frais d'hébergement seront pris en charge par le CD 39.

4 : Sponsorisation.

- La publicité des sponsors est autorisée mais elle doit être validée par le Comité Départemental qui se réserve le droit d'imposer d'autres partenaires comme la sponsorship par des fabricants de boules.

5 : Manifestations annexes.

- Les manifestations annexes (concours complémentaires, concours de points, tombola...) sont laissées à l'entière initiative du club organisateur. Elles ne devront en aucun cas gêner les compétiteurs et les responsables de la table de marque. Prévoir un bureau et une sonorisation distincts.

Annexe A

Dispositions à prévoir pour un championnat

championnat	durée	horaire de début le samedi	horaire de reprise le dimanche	nombre de terrains
Triplette provençal	2 jours	8h30 heures	8h30	30
Triplette senior	1 jour et demi	14 heures	8h30	65
Triplette promotion	1 jour et demi	14 heures	8h30	30
Triplette féminin	1 jour et demi	14 heures	8h30	25
Triplette mixte	1 jour et demi	14 heures	8h30	60
Triplette vétérans	1 jour	8 h 30 (pas en week-end)		30
Triplette jeunes	1 jour	10 heures		25
Doublette provençal	2 jours	8h30 heures	8h30	40
Doublette senior	1 jour et demi	14 heures	8h30	120
Doublette féminin	1 jour	8h30		40
Doublette jeunes	1 jour		14h	30
Doublette mixte	1 jour et demi	14 heures	8h30	90
Doublette vétérans	1 jour	8 h 30 (pas en week-end)		40
Tête-à-tête senior	1 jour et demi	14h	8h30	150
Tête-à-tête féminin	1 jour	8 h 30		35
Tête-à-tête jeunes	1 jour	14 h		25
Tir de précision	1 jour	8 h 30	entre 5 et 6 pas de tir.	

Le nombre de terrains est donné à titre indicatif. D'autre part, certains championnats peuvent connaître un changement d'horaire, soit par décision du Comité Départemental, soit au regard des conditions de jeu (climat, éclairage, nombre d'équipes...) ou d'un événement particulier (élections, conditions d'accès au lieu de la compétition (accidents, bouchons, déviations...)).

En cas d'absence d'une équipe, il est appliqué les pénalités au bout d'un quart d'heure après la reprise et élimination totale de cette formation au-delà d'une heure. S'il s'agit de l'absence de deux équipes qui s'affrontent au moment de la coupure de midi, l'élimination des deux formations intervient au bout d'un quart d'heure après la reprise imposée par l'arbitre, étant considéré qu'il s'agit là d'un cas de connivence comme le prévoit le règlement. (art 31 et 34)

Annexe B

Constitution des équipes pour les qualificatifs aux championnats du Jura **Championnats en triplette**

Triplette senior pétanque et promotion	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Triplette senior provençal	senior	triplette homogène au championnat du Jura	un joueur non européen autorisé
Triplette féminin	senior	appartenance au même club	une joueuse non européenne autorisée
Triplette junior	junior ou cadet	triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette cadet	cadet ou minime	triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura

Triplette minime	minime ou benjamin	triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette benjamin	benjamin	triplette mitigée	Championnat du Jura
Triplette vétérans	vétérans 60 ans et plus	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé

Championnats en doublette

Doublette senior pétanque	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette senior provençal	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette féminin	senior	appartenance au même club	une joueuse non européenne autorisée
Doublette mixte	senior ou junior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette junior	junior ou cadet	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette cadet	cadet ou minime	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette minime	minime ou Benjamin	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette benjamin	benjamins	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette vétérans	vétérans 60 ans et plus	appartenance au même club	Pas de championnat de France

Championnats tête-à-tête

Tête-à-tête senior	senior	joueur de nationalité européenne
Tête-à-tête féminin senior	senior	joueuse de nationalité européenne
Tête-à-tête junior	junior ou cadet	Pas de championnat de France
Tête-à-tête cadet	cadet ou minime	Pas de championnat de France
Tête-à-tête minime	minime ou benjamin	Pas de championnat de France
Tête-à-tête benjamin	benjamin	Pas de championnat de France
Tir de précision	SM, SF, JM, JF	Joueur/joueuse de nationalité européenne.

Le présent cahier des charges d'organisation d'un championnat départemental est approuvé le **30 novembre 2019**. Il est réactualisé en tenant compte des nouvelles mesures fédérales et des aménagements pris par le Comité Départemental du Jura.

Le Président du CD 39
Paulo DE BASTOS

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL